

## AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES AU MOULIN DE LA FOLIE SUR LA BONNIEURE A CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE (16)

Un déversoir, d'une hauteur de chute de 1,45 m, n'a plus d'utilité. Suite aux conseils du technicien, et en accord avec la police de l'eau, il a été décidé de faire un seuil de 20 cm qui permettrait une alimentation du bief ainsi que du bras principal de rivière. Des aménagements ont été réalisés suite à l'abaissement de la ligne d'eau.



Risbernes (photo : SIAH Bassin de la Bonnieure)

**Maître d'ouvrage :** Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin de la Bonnieure.

**Date des travaux :** octobre 2008, travaux sur le seuil et avril 2009, aménagement de l'amont du seuil

### Présentation des objectifs de l'action réalisée ou des travaux effectués :

Diversifier le milieu et créer des zones d'abris pour les peuplements piscicoles (habitat et reproduction) ; gagner du temps par rapport à la restauration des processus naturels et restaurer la capacité naturelle de production ; ralentir l'écoulement de l'eau pour avoir un meilleur soutien d'étiage en aval ; augmenter la lame d'eau avec le même débit grâce à une réduction de la section.

### Descriptif technique des travaux réalisés :

Des blocs (entre 0,60 et 1 m) et des risbernes ont été déposés dans le lit de la rivière. Les blocs ne sont pas gélifs.

Une pelle mécanique sur la berge a permis de réaliser les travaux sans passage dans le cours de la rivière.

### Etat des lieux avant / après :

**Avant :** suite à l'abaissement de la ligne d'eau, le facteur limitant était le manque de diversification des écoulements, ainsi que le manque d'abris piscicoles.

Des pêches électriques ont montré la présence de salmonidés en amont et en aval du secteur.

**Après :** l'ouvrage permet de répartir le débit entre le bras principal et l'ancien bief. Une remontée du niveau de l'eau est constatée une vingtaine de mètres en amont grâce aux aménagements.

### Aspects administratifs et financiers du projet :

Aménagement du seuil : travaux pris en charge par la propriétaire.

Mise en place de blocs : 1 200 €, financés à 100% par l'AAPPMA de la Truite chasseneuillaise par l'intermédiaire de son président M. Michel Martin.

Risberne : 40 €/m<sup>2</sup>, financé à 80% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Régional Poitou-Charentes et le Conseil Général de Charente.

### Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

La mise en place des aménagements a engendré des courants préférentiels qui ont permis de dégager une partie des graviers présents sous le dépôt de vase. Ces zones pourront servir pour la reproduction. L'impact sur les crues est faible car les aménagements sont effacés lors de la montée des eaux.

La fédération de pêche et le SIAH bassin de la Bonnieure prévoient la réalisation de pêches électriques régulières après les travaux pour suivre l'amélioration de la vie piscicole et la mise en place de sondes thermiques.

L'érosion engendrée par la présence des blocs est suivie. Si elle devient trop importante, des modifications pourront être effectuées.

**Commentaires :** ces travaux ont été réalisés avec l'aide du guide technique «Les petits aménagements piscicoles» publié par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.



Blocs (photo : SIAH Bassin de la Bonnieure)

**Contact :** E. ROJO DIAZ, SIAH bassin de la Bonnieure, 05 45 38 10 26